

DIRECTIVES TECHNIQUES

Pour la préparation et la livraison de Directs



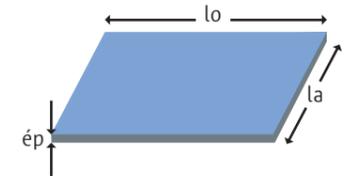
Directives techniques

Les présentes directives ont valeur de recommandation et doivent donc être considérées comme un support d'orientation. S'agissant de formats spéciaux ou d'autres Directs extraordinaires (publicité directe non adressée), il est recommandé d'effectuer une clarification technique préalable ainsi que certains essais afin de garantir le traitement mécanique.

Outre les présentes directives techniques, nos données média actuellement en vigueur et nos conditions générales (CG) figurant sur www.dm-company.ch/fr/empreinte s'appliquent également.

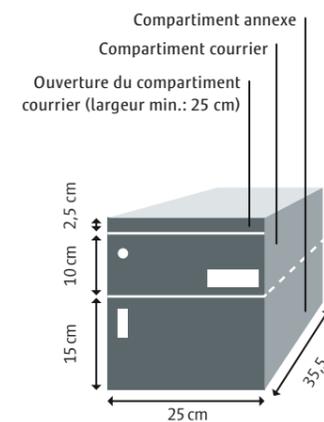
1. Formats

- Format minimum: 105 x 148 mm x 1 mm (la x lo x ép).
- Format maximum: 250 x 353 x 4 mm (la x lo x ép).
- Les encarts étrangers doivent présenter un format inférieur au support; le cas échéant, ils doivent être pliés avant leur dépôt.
- Une clarification est nécessaire pour les Directs en plusieurs parties.
- Les Directs de plusieurs pages > format A5 doivent être pliés dans la longueur, de préférence avec une reliure par collage.
- Les Directs pliés doivent présenter un des plis figurant au chiffre 4.
- Les plis ou collages doivent toujours être apposés sur le côté vertical (le plus long).

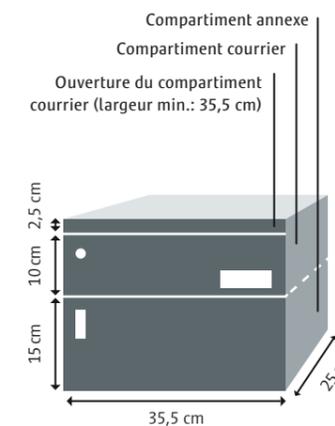


Dimensions conformes des boîtes aux lettres:

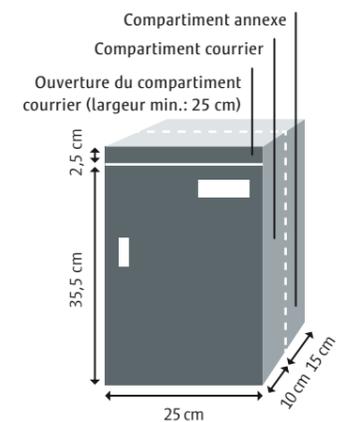
Format horizontal



Format transversal



Format vertical



2. Grammage

Une feuille de papier comprend 2 côtés imprimés, recto et verso (une feuille A4 pliée comprend 2 pages A5 = 4 côtés imprimés).

Une feuille A4 non pliée doit peser au moins 10 grammes, ce qui correspond à un grammage de 160 g/m².

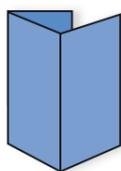
Grammage			160 g/m ²	Epaisseur max.
DIN	Largeur/mm	Longueur/mm	g/ex.	Epaisseur/mm
Min. (A6)	105	148	3.0	1.0
B6	125	176	4.0	1.0
A5	148	210	5.0	1.5
B5	176	250	7.0	2.0
A4	210	297	10.0	3.0
Max. (B4)	250	353	14.0	4.0

3. Poids / épaisseur

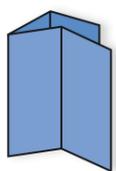
- Une clarification préalable est nécessaire pour les Directs de plus de 4 mm d'épaisseur.
- Une clarification est nécessaire pour les Directs de plus de 200 g.
- Une clarification est nécessaire pour les encarts étrangers dont le poids est supérieur à 70 g/exemplaire.
- Le poids total de tous les encarts étrangers ne doit pas dépasser celui du support.

4. Types de pliages

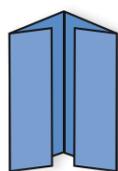
- Les Directs de plusieurs pages d'un format supérieur à DIN A5 doivent être pliés dans le côté le plus long.
- Le pliage des Directs doit être effectué conformément aux illustrations 1 à 4.



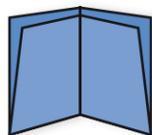
1. Pli roulé



2. Pli parallèle

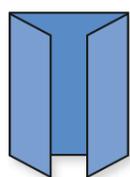


3. Pli économique (8 pages)

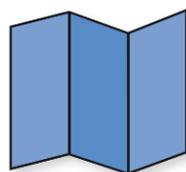


4. Pli croisé

- Une clarification est nécessaire pour les plis fenêtre, accordéon ou zigzag (ill. 5 et 6).



5. Pli fenêtre



6. Pli accordéon ou zigzag

Ces types de pliages doivent être collés, faute de quoi ils ne peuvent bénéficier d'un traitement mécanique.

5. Rognage

- Les Directs doivent être coupés à angle droit et avoir tous le même format.
- Les Directs ne doivent pas présenter de plis non coupés en raison de lames émoussées ou de restes de colle.
- Une clarification est nécessaire pour les Directs qui ne sont pas coupés à angle droit.

6. Piqûre à cheval et plis collés

- Les Directs de plusieurs pages doivent en principe être reliés par collage du pli central.
- La piqûre à cheval doit être évitée autant que possible. Si elle est utilisée, l'épaisseur du fil doit correspondre à celle du dos de l'encart et ne doit en aucun cas lui être supérieure.
- L'agrafage doit être réalisé de manière conforme.
- En cas de blocages dû aux piqûres à cheval, de découps par des lames émoussées ou de restes de colle, des procédures répétées dans le traitement mécanique ne sont pas exclues. Direct Mail Company AG décline toute responsabilité.

7. Perforation

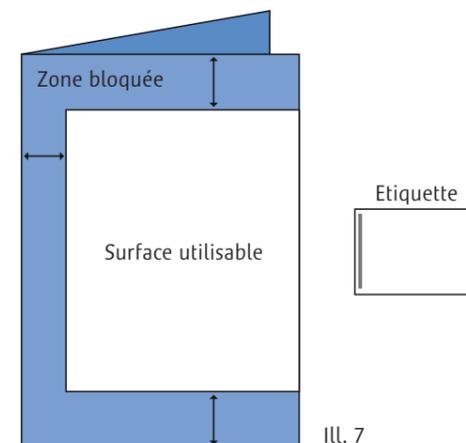
S'agissant des Directs avec perforation, des échantillons sont nécessaires pour un essai préalable. La perforation doit être suffisamment profonde pour garantir le traitement mécanique.

8. Plastification

Pour les Directs plastifiés, des échantillons sont nécessaires pour un essai préalable. La plastification doit être très précise, afin qu'il n'y ait pas d'espace (air) entre l'imprimé et le film plastique et que le traitement mécanique puisse être garanti.

9. Etiquettes ou cartes autocollantes (position verticale)

- Les cartes postales doivent en principe être collées dans la partie intérieure. Elles doivent être brochées par agrafage sur le pli, vers le bord supérieur ou inférieur de l'encart
- Pour une meilleure tenue, les cartes postales doivent être collées avec un trait de colle continu
- L'étiquette ou la carte doit être collée à 3,5 cm au moins du pli de la page et à 6 cm des bords supérieur et inférieur de celle-ci. L'étiquette doit être collée par un trait de colle continu à 2 mm max. du bord. La colle doit être apposée sur la page fermée du support (voir ill. 7).
- Une clarification préalable est nécessaire pour tous les Directs avec produits collés sur la couverture



Ce modèle (support) pour Directs est au format DIN A4. L'étiquette ou la carte ne doivent pas dépasser le format A6 ni être plus larges que le support. Pour les formats inférieurs, une clarification est nécessaire.

10. Quantité supplémentaire par langue et variété

Un supplément est nécessaire, dans l'ordre suivant:

1. une quantité supplémentaire de principe de 2%
2. une quantité supplémentaire d'au moins 50 ex.
3. une quantité supplémentaire de 5'000 ex. max.

11. Erreurs

- Les distributions erronées, erreurs dans le traitement ou traitements multiples ne peuvent être totalement exclus; dans la branche, leur taux usuel est de 2%
- Le type et l'état des Directs influencent le taux d'erreur. Ce taux peut être réduit en respectant scrupuleusement les présentes directives.

12. Essais

Une clarification préalable et, le cas échéant, un essai sont nécessaires pour les Directs non conformes aux directives techniques, comme par exemple les formats spéciaux et les pliages spécifiques tels que les plis fenêtre, accordéon ou zigzag (voir ill. 5 et 6).



Spécifications relatives à la livraison des Directs

Les présentes spécifications relatives à la livraison régissent la qualité et la forme des livraisons des Directs (publicité non adressée). Le but est d'assurer le déroulement rapide et sûr des processus dans notre centre de traitement, afin que les Directs puissent être pris en charge et classés de manière optimale.

1. Directs

- Le type et la forme des Directs livrés doivent garantir un traitement mécanique immédiat et irréprochable. Le surplus de travail requis sera facturé
- Les encarts qui sont collés les uns aux autres à cause de l'encre d'imprimerie, présentent une charge électrostatique trop importante ou sont humides ne sont pas aptes au traitement ou peuvent générer des erreurs
- Il en va de même pour les Directs dont les angles ou les bords sont cornés (oreilles d'âne), qui présentent des plis creux ou dont le dos n'est pas bien formé (arrondi)
- Les rangées non croisées doivent présenter des bords droits et une hauteur de 10 à 12 cm de manière à pouvoir être prises en main
- La nécessité d'un tri préalable en raison de rangées trop fines occasionne des coûts supplémentaires
- Si la hauteur de 10 à 12 cm par rangée ne peut être atteinte pour des Directs non empilables, par ex. des Directs qui dépassent du support, une solution alternative doit avoir été convenue au préalable
- Les différentes impressions et versions linguistiques doivent être marquées en tant que livraisons individuelles et emballées séparément
- Les liasses doivent de préférence être tenues par des bandes en plastique, afin que la manipulation n'occasionne pas de travail supplémentaire.
- Le poids d'une liasse ne doit pas dépasser 7 kg.

2. Palettage

- Types de palettes: palette euro conf. à EPAL EN 13698-1 et UIC
- Les palettes doivent être interchangeables (conformément à la définition de l'EPAL)
- Hauteur maximale de chargement: 120 cm (emballage de protection compris)
- Poids maximal: 750 kg
- Les Directs doivent être empilés avec soin et ne doivent pas dépasser le bord de la palette; les côtés extérieurs des piles de prospectus doivent être alignés à la palette
- Les Directs doivent être protégés contre d'éventuels dégâts de transport (dommages mécaniques) et contre l'humidité
- Les Directs doivent être protégés contre d'éventuels dégâts de transport (dommages mécaniques) et contre l'humidité
- Afin d'éviter l'absorption d'humidité et de protéger les rangées des Directs de la saleté, le plancher de la palette doit être recouvert d'un carton robuste
- Le pliage des rangées peut être évité en plaçant un carton robuste entre chaque rangée. La pile acquiert ainsi une plus grande stabilité. Les espaces vides entre les rangées sont à éviter
- Lorsque les piles placées sur les palettes sont enveloppées ou protégées par un emballage, les bords des Directs ne peuvent être ni endommagés, ni pliés
- Les patins de la palette ne doivent pas être enveloppés ou protégés par un film. Le pied de la palette peut être entouré de film plastique sur les côtés (film extensible ou rétractable), à une distance de 2 cm de la partie inférieure du patin de la palette.



DMC Centre de production & logistique de Niederbipp

Horaires d'ouverture

Lundi – vendredi 07h00 – 12h00
13h00 – 17h00

Adresse

Direct Mail Company AG – Centre de production & logistique
Fenchackerweg 1, CH-4704 Niederbipp

Contact

Pour vos questions: tél. +41 58 341 62 00

1. Adresses de l'expéditeur et du destinataire
2. Adresse du mandant, nom du client
3. Numéro d'ordre du mandant
4. Titre du Direct/livraison ou numéro d'article/motif
5. Date de distribution (du ... au ...)
6. Exemplaires par palette et poids de la palette
7. Exemplaires par paquet/rangée
8. Numérotation des palettes

3. Bulletin de livraison

- Les données du bulletin de livraison doivent correspondre à celles figurant sur la fiche de la palette
- Le bulletin de livraison comprend:
 1. Le poids et le nombre des palettes
 2. La quantité partielle et totale des exemplaires, les exemplaires par paquet/rangée
 3. Les adresses correctes de l'expéditeur et du destinataire ainsi que les numéros de téléphone pour une prise de contact
 4. Mandant des Directs avec numéro de téléphone pour une éventuelle prise de contact
 5. Date de distribution (du ... au ...)
 6. Titre ou numéro d'article des Directs, description des motifs
 7. Format et type de pliage des Directs livrés (par ex. tabloïde)
 8. Particularités du Directs (en vrac, broché, collé), nombre de pages, et poids des Directs.

4. Livraison

- Les Directs doivent être remis au lieu de livraison du prestataire au plus tard à la date mentionnée sur la confirmation de l'ordre. En cas de retard de livraison, la date de distribution ne pourra pas être respectée. Une notification de retard par le mandant sera appréciée
- Les frais d'entreposage pour les livraisons déposées plus de 10 jours ouvrables avant la date de distribution sont à la charge du mandant
- Les coûts occasionnés par une livraison à une date ou à un lieu autre que ceux convenus ou par un désistement tardif sont à la charge du mandant
- Pour la livraison, les imprimés doivent être enliassés de manière homogène, non croisés et triés par sorte.

Jours de distribution	Livraison au centre logistique et production de Niederbipp
Mardi – mercredi	Lundi de la semaine précédente, 11 heures
Avant ou après les jours de fête	Sur demande

Pour une publicité efficace.



Direct Mail Company SA

Bâle – Genève – Niederbipp – Saint-Gall – Urdorf – Vevey

Reinacherstrasse 131 – CH-4053 Bâle

T +41 58 341 61 00 – info@dm-company.ch – www.dm-company.ch



Une entreprise de la Poste Suisse